

---

**COMMUNIQUÉ no. 2020-03-29 : CORONAVIRUS (COVID – 19) : MISE À JOUR**

---

Chers confrères, chères consœurs,

Pour votre information, voici l'extrait d'une communication transmise par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) concernant plusieurs mesures économiques présentées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

Le président,



François Taillefer, h.j., Adm.A.  
Arbitre et médiateur, civil et commercial

---

**AUJOURD'HUI, 29 mars 2020**

Mesures économiques présentées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

---

*« ...Hier, le gouvernement provincial a annoncé vouloir s'harmoniser avec le fédéral au sujet de la déclaration d'impôts. Alors que ce dernier était précédemment reporté au 1er juin, les Québécois auront maintenant jusqu'au 1er septembre prochain pour effectuer leurs paiements d'impôts<sup>[1]</sup>.*

*Legault a aussi annoncé qu'une somme de 2,5 milliards \$ viendrait appuyer les entreprises en manque de liquidités sous forme de prêts et de garantie de prêts<sup>[2]</sup>. Les entreprises, comprenant les coopératives, les OBNL et les organismes d'économie sociale, seront admissibles à un prêt minimal de 50 000 \$ à Investissement Québec par le biais du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE). Ces dernières doivent toutefois prouver avoir des « problèmes d'approvisionnement ou [subir] une réduction substantielle, voire une impossibilité de livrer leurs produits en raison de la pandémie du coronavirus<sup>[3]</sup> »*

---

<sup>[1]</sup> <https://www.lecourrierdusud.ca/report-des-paiements-dimpots-quebec-sarrime-au-federal/>.

<sup>[2]</sup> <https://www.ledevoir.com/economie/575359/quebec-debloque-2-5-milliards-pour-aider-les-entreprises>.

<sup>[3]</sup> <https://www.ledevoir.com/economie/575359/quebec-debloque-2-5-milliards-pour-aider-les-entreprises>.



Mesures économiques présentées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).



Document mis à jour : 15 mars 2020. L'information est présentée à titre indicatif et n'est pas une recommandation de l'organisme.